

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00394

**MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ EDIFER (EX.
MICHOLET METALLERIE) DANS LE CADRE DES TRAVAUX
DE SERRURERIE ET DE MÉTALLERIE POUR LE STADE
GEOFFROY-GUICHARD À SAINT-ÉTIENNE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de lancer un marché public dans le cadre des travaux de serrurerie et de métallerie pour le stade Geoffroy-Guichard à Saint-Étienne,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 15 février 2024 pour une parution dans le journal l'ESSOR AFFICHES LOIRE et sur le site internet de Saint-Étienne Métropole avec une remise des offres fixée au 15 mars 2024 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, plusieurs offres ont été reçues dans les délais :

- 01 – Société DSCS ZAC Montrambert Pigeot Rue Rémi Moise 42150 La Ricamarie,
- 02 – Société EDIFER (ex MICHOLET METALLERIE) 7 ZA Les Flaches 42330 Saint-Galmier,
- 03 – Société ROZIERES 4 rue Simone de Beauvoir 42580 L'Etrat,
- 04 – Société BRUNON MENUISERIE 23 rue des Haveurs 42100 Saint-Etienne.

CONSIDERANT que l'ensemble de ces offres a été jugé au regard des critères de jugement des offres suivants : prix des prestations pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres que le prestataire EDIFER (ex. MICHOLET METALLERIE) a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole compte tenu des critères de jugement des offres précités,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public de travaux relatif à la serrurerie et la métallerie pour le stade Geoffroy-Guichard, 14 rue Paul et Pierre Guichard à Saint-Étienne, est attribué au candidat suivant :

- Société EDIFER (ex MICHOLET METALLERIE) 7 ZA Les Flaches 42330 Saint-Galmier, Siret n°511 638 678 00033.

RECU EN PREFECTURE

Le 14 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240411-C202400394I0

Date de mise en ligne : 14 mai 2024

ARTICLE 2

Le marché est conclu pour un montant H.T. de 266 630,49 € correspondant aux montants totaux de la DPGF et du DQE.

Ces prestations seront traitées par des prix forfaitaires et prix unitaires.

La durée du marché est de 6 mois à compter de la date de notification du contrat.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024, article SPOR 6288 JOP24.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/05/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX